

L'IMPARTIAL

Union fait la Force

LA CIE. DE PUB. DE L'IMPARTIAL, PROPRIETAIRE.

G. BUOTE, RÉDACTEUR. F. J. BUOTE, GÉRANT

VOL. 1. NO. 28

TIGNISH, ILE du PRINCE EDOUARD, JEUDI LE 8 AOUT 1901.

9 ANNEE.

LA MECHE D'OR

0000000XX0000000

QUATRIEME PARTIE

25

[suite.]

Et Claude salua le père et la fille avec autant de désinvolture que s'il les avait rencontrés dans un salon, Serge les salua plus gravement. Et Zéphirin, fit le salut militaire.

—Vous ! cria le notaire à son garçon de bureau, je vous flanque à la porte.

—Et moi, je le garde, papa, répondit tranquillement Julienne.

Quelques instants après, les deux amis et Zéphirin, sautant par dessus la grille du jardin, avaient disparu.

M. Fourmont resta un moment à sa fenêtre, stupéfait, sans paroles. Il trembla même à la pensée que ces gens-là avaient peut être passé la nuit au près de lui. Enfin il se décida à s'habiller ; mais il ne put pas se raser, sa main n'était pas sûre.

A neuf heures, il pénétra dans la chambre de sa fille. Julienne était habillée ; et son chapeau, ses gants, son manteau étaient prêts.

—Tu sais que tu ne sortiras plus d'ici qu'à mon bras ? lui dit son père, d'un ton rogue.

—J'y compte bien, papa.

—Et aujourd'hui, je ne veux pas que tu sortes.

—Tu seras forcé, cependant de me laisser sortir, dit-elle en le regardant bien en face.

Ne faudra-t-il pas que je me rende chez le juge d'instruction pour lui raconter comment j'ai donné à mademoiselle Garancier cette hospitalité que tu as si peu respectée, mon père ?

—Ou ne va chez les juges d'instruction que lorsqu'il vous convoquent.

On ne tardera pas. Et, comme je ne veux pas faire attendre la justice, je me tiens prête à sortir. Ecoute, on sonne ! Voilà la convocation ; je sens cela.....

Le notaire descendit pour recevoir une dépêche, que lui envoyait le juge d'instruction et qui était ainsi conçue :

—Cher Monsieur, pour éviter les pertes de temps, je prends la liberté de vous convoquer par dépêche ; une convocation régulière arriverait trop tard. Et votre déposition ainsi que celle de mademoiselle votre fille sont indispensables à la nouvelle instruction à laquelle je procéderai aujourd'hui même dans mon cabinet. Je vous demande donc de vouloir bien vous rendre aujourd'hui à midi, au Palais de justice avec mademoiselle Fourmont.

—Veuillez agréer.....

—Celle petite, dit le notaire. Elle devine tout !

Et il remonta dans la chambre de Julienne, en disant :

—Tu avais raison, il faut que nous soyons là bas à midi ! Mais prends garde à ta langue lorsque ce juge t'interrogera... Si tu as le malheur de dire une seule parole contre Angéline...

—O mon père ! s'écria-t-elle en tombant dans ses bras, comme vous allez souffrir !

II

LE DANGER DE SE TEINDRE LES CHEVEUX

Angéline avait eu une cruelle nuit d'impatience ; en quittant les deux amis, elle avait couru devant elle, tremblant d'être poursuivie.

Personne ne la vit, il lui fut facile de regagner Asnières ; elle se rendit à la gare et prit un des derniers trains. Lorsqu'elle arriva chez elle, Marthe lui dit :

—Madame a l'air bien heureux !

—Oui.....Je suis contente !

—Madame sait qu'il est tard ?

—Oui, couche toi. Je n'ai besoin de rien.

Elle n'avait plus besoin maintenant que d'arriver au lendemain pour savoir jusqu'à quel point sa combinaison avait réussi. Voyant un paquet dans son boudoir, elle dit :

—Qu'est ce donc cela ?

—L'eau pour les cheveux de Madame, que le coiffeur de Madame a apporté aujourd'hui.

Angéline tressaillit en entendant cette simple phrase ; la bonne remarquant son changement de visage, dit :

—Est-ce que Madame n'en veut plus ?

—Non, dit sèchement Angéline. Et jette cela ! Je n'en veux plus chez moi....

Elle prit le flacon et l'aurait sans doute brisé ; mais la bonne lui enleva des mains en remarquant :

—Pas ici, Madame, cela ferait des taches.

Et Martine descendit en murmurant sournoisement :

—Plus souvent que je vais laisser briser un flacon que je vends quarante francs à Madame !

Angéline se coucha ; mais elle ne dormit pas. Elle était surtout inquiète de ne pas avoir de nouvelles de Brigard. L'inquiétude devint si forte qu'il lui fut impossible de rester dans son lit. Elle se leva et s'enveloppa de son peignoir de laine rouge ; elle mit une mantille sur sa tête, et alla s'asseoir sur son divan. Elle resta là, accroupie, attendant le matin, comme hébétée. Elle était encore à la même place, vers dix heures ; sa bonne n'avait pas osé la déranger. Tout à coup, on sonna à la porte du pavillon ; Martine monta aussitôt effarée :

—Madame !.....Madame !.....Un homme que je ne connais pas et qui veut absolument vous voir.

—C'est moi, ma cousine !

Et Serge parut au haut de l'escalier.

Un sourire de bonheur éclaira le visage de l'aventurière ; et, d'une voix pleine de tendresse, elle murmura :

—Merci, Serge, merci d'être venu ! Mais quelle imprudence !

—Bah ! répliqua tranquillement le jeune homme, vous savez bien que je me moque de la police !

Angéline fit un signe à Martine :

—Retire toi, et garde bien ma porte. Je n'y suis pour personne ! Pour personne absolument !

Les deux consins étaient seuls ; rien dans le visage, ni dans l'attitude de Serge, ne trahissait les sentiments si cruels qui l'agitaient. Il était venu pour accomplir son devoir, pour forcer sa cousine à se livrer elle-même si elle était coupable ; car il voulait conserver encore un peu d'espoir. Cette pensée lui semblaient trop pénible. Deux choses devaient le guider dans ses recherches : une chose morale, une chose matérielle. Était-il vrai que sa cousine l'aimât ? Sa résolution était bien prise de ne se démasquer que lorsqu'il aurait dissipé tous ses doutes ; et ses doutes l'avaient repris dès qu'il s'était retrouvé en face de sa cousine. D'abord, les cheveux d'Angéline n'étaient pas blonds ; et, comme elle était placée à contre jour, il semblait à Serge qu'il la revoyait telle qu'elle était autrefois avec sa magnifique tête brune.

Un à tel de finesse, s'engagea entre les deux parents, Serge plein de doutes voulait forcer Angéline à se trahir elle-même. Elle voulait lui faire deviner son amour ; pour expliquer ses relations avec Me Fourmont et Brigard elle mentit effrontément. Serge ne se départit pas de sa douceur aimée, mais la certitude cruelle, horrible, de la culpabilité de sa cousine le faisait horriblement souffrir. Finalement il se leva :

—Je sais tout ce que je voulais, dit-il. Adieu, ma chère Angéline.....

—Non. Au revoir !

Il s'assit de nouveau auprès d'elle. Elle le retenait ; il lui dit lentement :

—Pourquoi me dire au revoir ? Ne sommes nous pas brouillés ? Et, dans ce que vous avez fait hier, avez vous agi comme bonne parente.

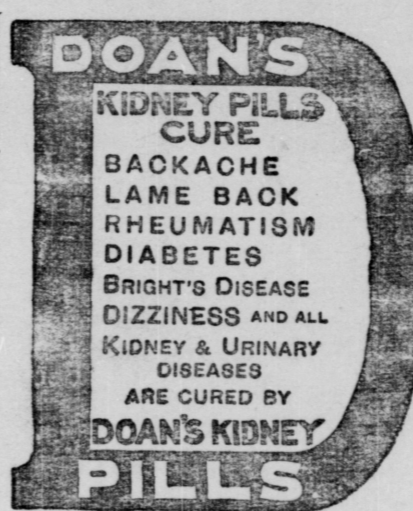
Quisait ? murmura-t-elle. Elle n'osait pas dévoiler son amour.

—Car enfin, reprit il de sa voix la plus douce, je ne sa s pas encore pourquoi vous avez quitté autrefois notre maison, où vous sembleriez heureuse pour tant, où tout le monde vous aimait.....Et tenez, Angéline, je crois que vous ne m'avez pas tout dit, qu'il y a au fond de votre cœur un secret que vous gardez jalousement. Vous êtes partie par caprice, par coup de tête, quel motif y avait-il ?.....

Je m'en suis demandé bien souvent.....

Angéline, vaincue, balbutia avec un soupir :

—Helas ! Vous n'êtes jamais venu me le demander ! J'ai attendu votre visite longtemps, longtemps !.....Et, pour que je sois venue, pour que je puisse causer intimement avec vous, il faut que je vous sauve la



Mrs. I. STEEVES, Edgett's Landing, N.B., writes on Jan. 18, 1901 : "In the fall of 1899 I was troubled with a severe pain in the back. I could scarcely get up out of a chair and it gave me great pain to move about. I took one box of Doan's Kidney Pills and was completely cured. I have not been troubled with it since."

Mortgage Sale.

To be sold at public auction in front of the Court House Summerside in Prince County on Friday 16th of August 1901 at the hour of 12 o'clock noon, under and by virtue of a power sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 17th day of November A. D. 1897 made between Stephen L. DesRoches of Miscouche, in Lot 17, in said county, former and Mary DesRoches his wife of the one part and the undersigned as mortgagee of the other part.

All that certain parcel or tract of land and premises situate lying and being in Township Seventeen in Prince County Prince Edward Island bounded and described as follows: commencing at a stake fixed in the north west angle of land formerly owned by Francis DesRoches now in the possession of James DesRoches and in the south side line of the late John P. Gillis' land known as the McNeill farm and running from thence south thirty degrees forty five minutes west the distance of ninety five chains and fifty links thence north twenty five degrees fifteen minutes west the distance of four chains thence south fifteen degrees thirty minutes west the distance of seven chains and fifty links to the Ledgewick Cove thence westwardly six chains; thence north fifteen degrees and thirty minutes east seven chains and fifty links; thence south seventy five degrees and fifteen minutes east four chains; thence south sixty degrees east five chains thence north thirty degrees forty five minutes east the distance of ninety five chains; and seventy links to the stake at the place of commencement containing an area of fifty eight acres of land a little more or less and being the lands described in a deed from Stanislaus L. DesRoches and others to the said Stephen L. DesRoches dated the 17th day of November A. D. 1897—default having been made in the payment of the principal and interest secured by the said mortgage.

For further particulars apply to Bell and Johnston, Barristers, Summerside Dated this 25th July, 1901.

FRANCIS GILLIS, Mortgagee.



AVIS

M. Aubin E. Arsenault, avocat, sera au magasin de M. J. O. Arsenault et cie. Wellington, tous les samedis après midi, durant les mois d'été. Toutes personnes de cette partie du pays ayant affaire à lui pourront le voir—mai 22 1901 tf.

Hagyard's Yellow Oil is a useful remedy to have in any house. It is good for man or beast. Relieves pain reduces swelling, allays inflammation, cures cuts, burns, bruises, sprains stiff joints, etc. Price 25.

Le BAUME RHUMAL guérit les maladies de poitrine ; il faut en prendre aussitôt que l'affection s'est manifestée.

GOOD ADVICE.

The following dialogue was heard a few days ago in one of our neighboring settlements. Read it:—
Pat—"Hello, Peter!"
Peter—"Hel-oh oh-oh-ho, Pat."
Pat—"Why Peter, that's a terrible cough you have."
Peter—"I know. It's killing me Pat."
Pat—"Why don't you get something to cure you?"
Peter Sure I have tried all the cough medicine on the market but they did me no good.
Pat. Why don't you go to the doctor?
Peter, Well, I intended to go, but Barney called over to see me last night and told me not to bother with any of them?
Pat. Why was that, Peter?
Peter, Well, he says last spring when Margaret was sick she had all the doctors in the place to see her, and the doc'll the bit she was the better of them.
Pat. And will you tell me what cured her?
Peter, Well, he says he heard great talk about this MacDONALD'S DRUG STORE keeping very fine medicine for man or beast, and he started at once to see Mr. McDonald, himself. He gave him two bottles of MacDONALD'S ANODYNE PINE EXPECTORANT, which only cost him 25 cents apiece. This cured her completely.
Pat. Well! Well! that was cheap.
Peter, Yes and he says if he had gone to McDonald's Drug Store and got this medicine in the first start he would have saved over \$50 that he had paid out for doctors' bills and medicines.
Pat. Dear, oh dear! My, oh my! Peter, I would advise you to go to Summerside and see it at man at once!
Peter. Well, Pat, I will go to see him this day with the help of the Lord and the old horse. Good bye, Pat.
Pat. Good bye, Peter.

P. S. Pat—Eoy! III! Before you go take this 25 cents with you and bring me a bottle of that McDonald's Anodyne Pine Expectorant for Ann.
Peter—I will that, sure.

Cheese Makers' Competition.

The Government offers \$70 in prizes of \$40, \$20 and \$10 to CHEESE MAKERS for 1st, 2nd, and 3rd, quality of the average for June, July, August, September and October make.

One cheese of each month's make may be delivered at Charlottetown at any time that may suit the convenience of the competitors. The Department of Agriculture will take charge of it on arrival and place it in cold storage free of charge until November, when it will be judged and disposed of as may be ordered by the owners. A label unattached showing the name of the maker and the name of the factory where made must be placed inside each box of cheese sent in. This label will be substituted by a number on the box when received and stored.

BENJ. ROGERS, Commissioner, &c. Department of Agriculture, C'town 3W3i

School & College BOOKS

Of all kinds ALWAYS ON HAND CHAS. J. MITCHELL

144 Queen St. Charlottetown Opp. Prowse Bros. P. E. I. Mail orders receive prompt attention. Agents for the Perry Pictures

WOOD FARM FOR SALE.

Situated at Palmer Road, Lot 2, containing 123 acres, covered with a good growth of mixed wood.

For further particulars apply to

B. D. McLELLAN, Palmer Road, May 9th. 1901—tf. Pioneer.